



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
de la zone de défense et de sécurité Sud**

Secrétariat général pour l'administration  
du ministère de l'Intérieur Sud

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DES FINANCES  
BUREAU DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES ACHATS

Marché passé selon la procédure d'appel d'offres restreint (AOR) pour :

**APPEL À CANDIDATURE**

**MARCHE DE MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE SÛRETÉ (VIDÉO  
PROTECTION, CONTRÔLE D'ACCÈS, ANTI-INTRUSION, PORTES ET  
PORTAILS) DES TROIS SITES DU SGAMI SUD À MARSEILLE**

**RÈGLEMENT DE CONSULTATION**

Référence publique : **SGAMISUD-AOR-2026-04-03**

Date limite de réception des candidatures : **lundi 22 juin 2026 à 12h00**

# SOMMAIRE

<b>1. OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
1.1 Objet de la consultation	3
1.2 Montant prévisionnel affecté aux travaux	3
1.3 Mode de passation et Textes de références	4
1.4 Décomposition de la consultation et nomenclature communautaire	4
1.5 Conditions de participation des concurrents	4
<b>2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>5</b>
2.1 Durée du marché	5
2.2 Visite des lieux	5
<b>3. LES INTERVENANTS</b>	<b>6</b>
3.1 Maîtrise d'ouvrage	6
3.2 Les autres intervenants	6
<b>4. DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>6</b>
4.1 Contenu du dossier de consultation	6
4.2 Engagement confidentialité et sécurité	7
4.3 Condition d'accès au DCE	7
4.4 Modification de détail du dossier de consultation	7
4.5 Questions – Réponses	7
<b>5. PRESENTATION DES CANDIDATURES</b>	<b>8</b>
5.1 Situation juridique , capacité économique et financière	8
5.2 Capacité technique et professionnelle	8
<b>6. SELECTION ET ANALYSE DES CANDIDATURES</b>	<b>9</b>
6.1 Examen des candidatures	9
6.2 Critères de sélection des Candidatures	10
6.3 Méthode de notation	10
6.4 Liste des candidats admis à participer à la phase offres du marché	10
<b>7. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</b>	<b>11</b>
7.1 Transmission dématérialisée obligatoire	11
7.2 Copie de sauvegarde	12
<b>8. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES</b>	<b>13</b>
8.1 Demande de renseignements administratifs	13
8.2 Demande de renseignements techniques	13
8.3 Modalités de correspondances	13
<b>9. AUTRES DISPOSITIONS</b>	<b>14</b>
<b>10. PROCEDURES DE RECOURS</b>	<b>14</b>
10.1 Instance chargée des procédures de recours	14
10.2 Voies et délais de recours	14
10.3 Règlement amiable des différends (articles R2197-1 et suivant du CCP)	15

# 1 Objet et étendue de la consultation

## 1.1 Objet de la consultation

Le présent règlement de consultation définit les conditions de participation et de sélection des candidats dans le cadre d'un marché de maintenance des systèmes de sûretés (vidéo protection, contrôle d'accès, alarmes anti-intrusion et report d'alarme) des services du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Sud (S.G.A.M.I Sud) implantés dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Marseille (13).

Le marché a pour objet notamment :

- **La maintenance préventive** des installations : la gestion et le suivi de la maintenance (planning, bilans d'exploitation...), le maintien en bon état du fonctionnement des équipements concernés, les fournitures courantes, main d'œuvre des interventions de niveau 1 à 3.
- **La maintenance corrective** : le dépannage et la réparation , les interventions urgentes, les fournitures non courantes, la main d'œuvre des interventions de niveau 4 à 5.

**Lieu d'exécution** : les trois sites du SGAMI Sud implantés à Marseille :

- **Sainte-Marthe : 299 Chemin de Sainte Marthe - 13014 MARSEILLE**
- **Noilly Prat : 2 Boulevard Anatole de la Forge - 13014 MARSEILLE**
- **Alphonse Allais : 54 Boulevard Alphonse Allais - 13014 MARSEILLE**

**NB : Les prestations objet du marché seront exécutées en site occupé et sensible , caractérisé par la présence continue d'usagers, et des contraintes particulières de sécurité, de sûreté et/ou de continuité.  
Ces contraintes devront être intégrées dans les conditions d'exécution du marché.**

## 1.2 Mode de passation et type de marché

La procédure utilisée est un appel d'offres restreint passé en application des dispositions des articles L 2124-2 et des articles R 2161-6 à R 2161-11 du Code de la Commande Publique.

Organisation générale de la consultation :

Déroulement prévisionnel :

1. Phase 1 – appel à candidature au cours de laquelle le pouvoir adjudicateur procède à l'analyse et à la sélection des candidatures admises à remettre une offre.
2. Phase 2 – remise des offres au cours de laquelle le pouvoir adjudicateur procède à l'analyse et au classement des offres déposées par les sociétés sélectionnées dans la phase candidature.

**Nota Bene : Compte tenu du caractère sensible de l'opération qui relève du domaine de la sécurité publique, le dossier de consultation ne sera communiqué qu'aux seuls candidats retenus.**

Le présent marché est un marché de services à prix mixte :

- Une **part forfaitaire**, correspondant aux prestations de maintenance préventives
- Une **part à bons de commande**, correspondant aux prestations de maintenance corrective. La part à bons de commande est exécutée au fur et à mesure des besoins de l'acheteur dans les conditions qui seront fixées ultérieurement.

### **1.3 Montant prévisionnel des prestations**

---

Dans le cadre de la présente phase de candidature, seul le montant prévisionnel maximum de la maintenance corrective, est fourni.

Ce montant est communiqué à titre **purement indicatif** et est **dépourvu de toute valeur contractuelle** car **il est susceptible d'évolution**.

Estimation maximale et non contractuelle de la maintenance corrective : **62 000 € / par an**.

Le montant maximum (par an), pour la maintenance corrective sera fixé dans le dossier de consultation que seul les candidats retenus connaîtront.

### **1.4 Décomposition de la consultation et nomenclature communautaire**

---

Conformément aux articles R.2113-3, L.2113-10 et L.113-11 du Code de la Commande Publique, ce marché ne permet pas de prestation distincte, en conséquence il ne sera pas alloti.

#### **Code CPV :**

<b>LOT</b>	<b>NATURE</b>	<b>CODE CPV</b>
<b>UNIQUE</b>	<b>services de maintenance de systèmes systèmes avertisseurs d'effraction</b>	<b>50324100-3 31625300-6</b>

### **1.5 Conditions de participation des concurrents**

---

Le candidat ne doit pas être dans un cas des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L.2141-1 et suivant de CCP.

En cas d'interdiction de soumissionner obligatoire, le soumissionnaire est automatiquement exclu de la procédure (article L.2141-12 du CCP).

#### **1.5.1 En cas de groupement :**

En application des dispositions de l'article R.2142-19 et suivants du CCP, les groupements d'opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

L'ensemble des obligations applicables au titulaire du présent marché devront impérativement être respectées par ses éventuels co traitants.

#### **1.5.2 En cas de sous-traitant**

Conformément à l'article L2193-4 du CCP, le titulaire d'un marché public peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu de la personne publique contractante, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

La présentation de chaque sous-traitant, la demande de leur acceptation et de leur agrément de leur condition de paiement, doivent respecter les dispositions des articles R2193-1 du CCP.

En cas de sous-traitance, le titulaire demeure personnellement responsable de l'exécution de toutes les obligations résultant du marché.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

NB : Le modèle de déclaration de sous-traitance (formulaire DC4) joint au présent dossier de consultation, devra être utilisé et respecté par les candidats du marché public.

**La déclaration de sous – traitance devra être signé par le candidat et le sous-traitant.**

## 2 Conditions de la consultation

### 2.1. Durée du marché

---

Le présent marché est conclu pour une période de un (1) an ferme à compter du 01/11/2026. Il est reconduit **tacitement** jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à trois (3). La durée de chaque période de reconduction est de douze (12) mois, sans que sa durée n'excède quatre (4) ans.

La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Le pouvoir adjudicateur peut ne pas reconduire le marché, par décision expresse notifiée par écrit au titulaire, avec un délai de préavis de deux mois avant la date d'échéance.

Le titulaire ne peut pas s'opposer à la décision de l'administration quant à la reconduction ou à la non reconduction du marché.

### 2.2 Visite des lieux

---

Une visite des lieux sera obligatoire pour les candidats retenus dans la phase offre.

## 3 Les intervenants

### 3.1 Maîtrise d'ouvrage

---

Le maître de l'ouvrage est : **L'Etat - Ministère de l'Intérieur**

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur est : **Le Préfet de la zone de défense et de sécurité sud**

Le conducteur d'opération est :

**Le Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Sud  
299, Chemin de Sainte Marthe – CS 90495  
13311 MARSEILLE – Cedex 14**

Mme Amélie Giraud-Jou

Tél. : 04.95.05.92.26 / 07.88.58.48.72 – Courriel : [amelie.giraud@interieur.gouv.fr](mailto:amelie.giraud@interieur.gouv.fr)

### 3.2 Les autres intervenants

---

Sans objet.

## 4 Dossier de consultation

### 4.1 Contenu du dossier de consultation

---

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Règlement de consultation (RC)
- Annexes du Règlement de Consultation
- Avis d'appel public à la concurrence (AAPC)
- Formulaire de candidature (imprimé D.C.1)
- Formulaire de déclaration de sous-traitance (imprimé D.C.4)

### 4.2 Engagement confidentialité et sécurité

---

Les candidats admis à présenter une offre devront prendre connaissance de l'attestation d'engagement de confidentialité et sécurité.

### 4.3 Condition d'accès au DCE

---

Le Dossier de Consultation des Entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) sous la référence publique suivante :

<b>SGAMISUD-AOR-2026-04-03</b>
--------------------------------

L'ensemble des pièces relatives à la présente consultation, est directement téléchargeable à l'adresse renseignée ci-dessus.

### 4.4 Modification de détail du dossier de consultation

---

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard **8 (huit) jours** calendaires avant la date limite fixée pour la remise des candidatures, des modifications de détail au dossier de consultation.

La computation de ce délai part de la date d'envoi des documents aux entreprises par le pouvoir adjudicateur.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Les candidats devront alors répondre, sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Dans le cas où un soumissionnaire aurait remis une candidature avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limite de réception des candidatures.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 4.5 Questions – Réponses

---

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires jusqu'au **dixième jour** avant la date limite fixée pour la réception des candidatures sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr> via le bouton « déposer une question » qui apparaît sous la rubrique correspondante à la consultation du dossier de consultation.

Les candidats ne pourront plus poser de question après avoir remis leur candidature.

Les réponses à ces questions seront soumises, par écrit via PLACE à l'ensemble des candidats dûment identifiés ayant retiré le dossier.

## 5 Conditions et présentations des candidatures

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

### 5.1 Situation juridique , capacité économique et financière

---

**Le candidat devra remettre :**

- Le formulaire DC1 **daté et signé** ;
- Les annexes au Règlement de Consultation **complétée** ;
- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché ;
- Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ;
- Les attestations et/ou certificat délivré par les administrations et organismes compétents prouvant la satisfaction des obligations fiscales, sociales de moins de six mois ;
- La production d'un extrait du registre pertinent tel qu'un extrait K-Bis de moins de trois mois ;
- Le cas échéant : les pièces mentionnées à l'article R.1263-12, D8222-5 ou D8222-7 ou D8254-2 à D8254-5 du Code du Travail ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle de moins de six mois.
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux articles L2141-1 et au premier et troisième de l'article 2141-4.

### 5.2 Capacité technique et professionnelle :

---

Les candidats devront impérativement avoir les qualifications exigées ci-dessous sous peine d'irrecevabilité de leur candidature. **Cet aspect revêt un caractère impératif.**

- **Certifications APSAD 81/82/83**
  - **Installateur de systèmes de Détection Intrusion : domaine 81**
  - **Installateur de systèmes de Vidéo Surveillance : domaine 82**
  - **Installateur de systèmes de Contrôle d'Accès : domaine 83**
  - **Intégrateur hyperviseur Prysm**

Une justification de la possession de ces compétences en cours de validité est demandée et doit être jointe au dossier de candidature.

Le candidat devra fournir également :

- Moyens humains et techniques avec notamment **la liste nominative et exhaustive** des représentants de l'entreprise candidate, ainsi que celle des personnels susceptibles d'intervenir sur les lieux pendant toute la durée d'exécution du marché. Cette liste devra présenter les **identités complètes** : curriculum vitae et pièces justificative d'identité en cours de validité.
- Références récentes en maintenance préventive et corrective (similaires à ce marché) réalisées au cours des 3 (trois) dernières années.

**NB : Toutes ces pièces sont également à produire pour les éventuels co-traitants et / ou sous-traitants.**

## 6 Sélection et Analyse des Candidatures

### 6.1 Examen des candidatures

Les candidatures qui ne disposent manifestement pas des qualifications souhaitées, des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes demandées pour l'exécution du présent marché seront éliminées.

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de sa compétence à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Si pour une raison justifiée, le soumissionnaire est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés dans l'avis de publicité pour prouver sa capacité financière, il est autorisé à prouver sa capacité financière par tout autre moyen considéré comme approprié par le pouvoir adjudicateur (exemple : attestation d'un commissaire aux comptes, déclarations de contrats en cours justifiant le futur chiffre d'affaires, compte de résultat etc.).

Les entreprises nouvellement créées pourront apporter la preuve de leurs capacités financières et professionnelles par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur si elles sont objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés dans l'avis de publicité.

Si l'acheteur constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, il se réserve la possibilité de demander à tous les candidats concernés, de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous (R2144-2 du CCP).

Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande de compléments seront écartées.

## 6.2 Critères de sélection des candidatures

---

**Pour rappel, seules les candidatures ayant les qualifications exigées (cf page 9) seront analysées.**

Critères	Points
<b>Critère n°1 : qualifications souhaitées</b>	<b>40</b>
➤ Entreprise certifiée QUALIFELEC : – Qualification Installations Électriques – indice E2 ou MGT1 ou MIE2 – classe 2 – Qualifications Courants Faibles – indice CF3 – classe 3 – ST ou CFMGT12 – classe 3 - SU	20
➤ ISO 9001	10
➤ Conformité RGPD	10
<b>Critère n°2 : références minimales demandées</b>	<b>30</b>
➤ Installation de systèmes de contrôle d'accès certifiés ANSSI niveau 1 et niveau 2	10
➤ Installations réalisées sur sites sensibles et occupés (Ministère, administration, sites SEVESO, etc)	10
➤ Contrats de maintenance d'installations de mise en sûreté sur sites sensibles utilisant l'hyperviseur Prysm (Ministère, administration, sites SEVESO, etc)	10
<b>Critère n°3 : moyens humains et matériels</b>	<b>30</b>
➤ Moyens humains (effectifs, qualifications, personnel de renfort (bureau d'étude, responsable méthode, responsable qualité), personnel au casier judiciaire vierge)	20
➤ Moyens matériels (matériels de mesure, matériels informatiques, stock pièces et fournitures courantes, parc de véhicules d'intervention, véhicule nacel en propriété)	10
<b>Total</b>	<b>100</b>

## 6.3 Méthode de notation

---

Les informations concernant le système de notation ne sont pas portées à la connaissance des candidats.

## 6.4 Liste des candidats admis à participer à la phase offres du marché

---

Le nombre de candidats retenus admis à participer à la phase offres du marché sera au maximum de cinq (5). Si Toutefois, le nombre de candidatures est inférieur à cinq, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de poursuivre la procédure avec les candidats ayant les capacités requises (Conformément à l'article Article R2342-11).

## 7 Conditions d'envoi ou de remise des plis

### 7.1 Transmission dématérialisée obligatoire

Les candidatures doivent parvenir, **exclusivement par voie dématérialisée**, au plus tard le :

**lundi 22 juin 2026 à 12h00**

Les candidatures reçues hors délai sont **écartées** (Article R2143-2 du CCP).

#### ➤ Principes de remise

Le candidat remet sa proposition par dépôt sur la Plate-forme des achats de l'État « marches-publics.gouv.fr ». Pour ce faire, le candidat doit d'abord se connecter au site de la plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) à partir de l'adresse électronique ci-après :

<p>Phase d'accès public <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&amp;AllCons&amp;id=3002169&amp;orgAcronyme=g6l">https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&amp;AllCons&amp;id=3002169&amp;orgAcronyme=g6l</a></p>
---

#### ➤ Modalités de remise

Le candidat dépose, sur la Plate-forme des achats de l'État « marches-publics.gouv.fr », un **dossier unique** comprenant les éléments de candidature et les éléments de l'offre.

La procédure de dépôt de pli est détaillée sur le site. Schématiquement, le soumissionnaire :

- 1 Constitue son pli
- 2 Le chiffre
- 3 Le télécharge dans la "salle de consultation" du marché

Les plis devront être transmis avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception du pli correspondra au dernier octet reçu. Les plis parvenus après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminés sans avoir été lus et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture.

A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter le pli du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- odt, ods, odp, odg
- le cas échéant, le format DWF

- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png
- Le soumissionnaire est invité à :
  - ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", ".doc", ".docx", ".xls", ".xlsx", ".ppt" et ".pptx".
  - ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
  - traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

En cas de rematérialisation par le pouvoir adjudicateur des pièces transmises par voie dématérialisée, l'attributaire sera invité à une séance de signature de ses pièces.

## 7.2 Copie de sauvegarde

Le candidat peut adresser une copie de sauvegarde de ce dossier sur support physique électronique (cd-rom, dvd-rom, clé USB, etc.). La copie remise doit alors se présenter sous la même forme que le dossier remis sur la place de marché interministérielle.

Cette copie doit parvenir à l'administration dans le délai imparti pour la remise des propositions, mentionné ci-dessus, selon l'un des modes de transmission ci-après :

- soit par voie postale, en recommandé avec avis de réception,
- soit par dépôt physique dans les locaux du SGAMI .Un accusé de réception sera alors remis au candidat.

Si dépôt Physique	Si par voie postale
<b>Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur Sud</b> Bureau de la commande publique et des achats Grégoire MARIE 2 Boulevard Baratier - 13014 MARSEILLE Entre 09h00 et 12h00, et 14h00 et 16h00.	<b>Secrétariat général pour l'administration du Ministère de l'Intérieur Sud</b> Bureau de la commande publique et des achats Grégoire MARIE 299 chemin de Sainte Marthe - CS 90495 - 13311 MARSEILLE cedex 14

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé portant les mentions lisibles :

<p>CANDIDATURE POUR :</p> <p><b>MARCHE DE MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE SÛRETÉ (VIDÉO PROTECTION, CONTRÔLE D'ACCÈS, ANTI-INTRUSION, PORTES ET PORTAILS) DES TROIS SITES DU SGAMI SUD A MARSEILLE</b></p> <p><b>NE PAS OUVRIR</b></p> <p><b>COPIE DE SAUVEGARDE</b></p> <p><u>Nom et coordonnées du soumissionnaire</u></p>
--

Elle n'est ouverte que dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsqu'une proposition a été transmise par voie électronique et n'est pas parvenue dans les délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais.

Les plis contenant la copie de sauvegarde que le pouvoir adjudicateur n'aura pas eu besoin d'ouvrir, seront détruits.

## 8 Renseignements Administratifs et techniques

### 8.1 Demande de renseignements administratifs

---

Les demandes de renseignements administratifs sont à adresser au :

**Le Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Sud**  
**Direction de l'Administration Générale et des Finances**  
**Bureau de la Commande Publique et des Achats**

299 Chemin de Sainte Marthe - CS 90495  
13311 Marseille cedex 14

**M. Grégoire MARIE**

Tél.: 04 91 21 55 83 / Courriel : [gregoire.marie@interieur.gouv.fr](mailto:gregoire.marie@interieur.gouv.fr)

### 8.2 Demande de renseignements techniques

---

Les demandes de renseignements techniques sont à adresser au :

**Le Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Sud**  
**299, Chemin de Sainte Marthe – CS 90495**  
**13311 MARSEILLE – Cedex 14**

**Mme Amélie Giraud-Jou**

Tél. : 04.95.05.92.26 / 07.88.58.48.72 / Courriel : [amelie.giraud@interieur.gouv.fr](mailto:amelie.giraud@interieur.gouv.fr)

Dans le respect du principe d'égalité des candidats, les informations intéressant la totalité des candidats feront l'objet d'un courrier général aux candidats dûment identifiés.

### 8.3 Modalités de correspondances

---

Les échanges ont lieu par écrit.

En application de l'article R2132-7 du Code de la commande publique, l'administration retient l'échange électronique comme moyen de correspondance.

NB : Pour communiquer avec les candidats, le pouvoir adjudicateur peut utiliser la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) <http://www.marches-publics.gouv.fr>. Celle-ci génère des mails qui peuvent être considérés comme des «spams» par la messagerie des candidats. Il est par conséquent recommandé aux candidats de configurer leur messagerie pour recevoir ces informations dans les meilleures conditions en ajoutant, le cas échéant, l'adresse suivante [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr) dans la liste des expéditeurs autorisés.

## 9 Autres dispositions

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de déclarer, à tout moment de la consultation, la procédure sans suite (article R2185-1 du CCP).

Dans ce cas, l'acheteur communique, dans les meilleurs délais, les motifs de sa décision de ne pas attribuer le marché ou de recommencer la procédure aux opérateurs économiques y ayant participé.

L'abandon de la procédure ne donne pas lieu à indemnisation des candidats et, notamment de leur manque à gagner.

## 10 Protection des données

Les informations recueillies dans le cadre de la procédure sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

## 11 Procédure de recours

### 11.1 Instance chargée des procédures de recours

---

**Le tribunal territorialement compétent est :**

Tribunal Administratif de Marseille.

22, 24, Rue de Breteuil

13281 Marseille Cedex 06

Tél : +33 491134830

Courriel : [greffe.ta-marseille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-marseille@juradm.fr)

Fax : +33 491811387

Adresse internet : <http://marseille.tribunaladministratif.fr>

Outre l'utilisation des coordonnées ci-dessus, le candidat peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [citoyens.telerecours.fr](http://citoyens.telerecours.fr).

### 11.2 Voies et délais de recours

---

Le candidat dispose des voies de recours suivantes :

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R. 421- 7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

### **11.3 Règlement amiable des différends (article R2197-1)**

---

En cas de différend concernant l'exécution des marchés, l'acheteur et le titulaire peuvent recourir aux comités consultatifs de règlement amiable des différends relatifs au marché.